



# Formulaire d'inscription annuel

2025-2026

MT ART STUDIO

L'ART DE DANSER, LE PLAISIR DE PARTAGER

Nom et prénom de l'élève : ..... Tel : .....

Nom et prénom du responsable légal 1 : ..... E-mail : .....

Nom et prénom du responsable légal 2 : ..... Adresse : .....

Date de naissance : ..... Contact d'urgence : .....

**Le(s) cours choisi(s) : préciser jours, horaires, disciplines (jazz, classique, contemporain)  
voir le planning et les tarifs**

Nombre de cours choisis : .....

Discipline(s) : .....

Jours : .....

Horaires : .....

## Moyen de paiement

- Chèque (à l'ordre de MT Art Studio)
- Espèce
- Paiement en 3 fois (chèque)

## Total à régler

(frais d'inscription + cours annuel) :

.....

Fait à ..... le / /

Signature du responsable légal :  
"bon pour accord"

# Grille tarifaire

2025-2026

MT ART STUDIO

L'ART DE DANSER, LE PLAISIR DE PARTAGER

## Frais d'inscription

30€ par élève

## Tarifification

*Jazz*

Niveau	Durée	Tarif
Éveil	50min	350€
Initiation	1h30	450€
Adolescent	1h30	450€
Adulte	1h30	450€

*Classique*

Niveau	Durée	Tarif
Éveil	50min	350€
Initiation	1h15	450€
Adolescent	1h30	480€
Adulte	1h30	480€

*Contemporain*

Niveau	Durée	Tarif
Initiation	1h30	450€
Adolescent	1h30	450€
Adulte	1h30	450€

## Tarifs dégressifs pour plusieurs cours par semaine

- -20% sur le 2ème cours du même style
- -25% sur le 2e cours autre style
- -15% formule 3 **cours tous styles** par semaine
- -20% formule 4 **cours tous styles** par semaine

## Pièce à joindre pour valider l'inscription

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Règlement intérieur signé
- Certificat médical de non contre-indication
- Paiement des cours

*Dossier à renvoyer complet à l'adresse suivante*

**MT ART STUDIO**

**1 rue Toussaint Louverture**

**93100 Montreuil**



# MT ART STUDIO PLANNING 2025-2026

TIME	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
10H - 10H45			<b>CLASSIQUE</b> Eveil (4 à 6 ans)				
10H - 10h55						<b>JAZZ</b> Eveil (4 à 6 ans)	
10H30 - 11H30							
11H - 12H15			<b>CLASSIQUE</b> Initiation (7 à 11 ans)				
11H - 12H30						<b>JAZZ</b> Initiation (7 à 11 ans)	
18H - 18H55					<b>JAZZ</b> Éveil (4 à 6 ans)		
18H - 19H30	<b>CONTEMPORAIN</b> Ado (12 à 16 ans)		<b>CLASSIQUE</b> Ado (12 à 16 ans)	<b>CONTEMPORAIN</b> Initiation (7 à 11 ans)			
19H - 20H30				<b>JAZZ</b> Ado (12 à 16 ans)	<b>JAZZ</b> Initiation (7 à 11 ans)		
20H - 21H30	<b>JAZZ</b> Adulte Débutant / Inter (- de 3 ans de pratique)	<b>CONTEMPORAIN</b> Adulte Avancée (+ 3 ans de pratique)	<b>CLASSIQUE</b> Adulte	<b>CONTEMPORAIN</b> Adulte Débutant / Inter			
20H30 - 22H				<b>JAZZ</b> Adulte Inter / Avancée (+ 3 ans de pratique)			



# MT ART STUDIO

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025-2026

Bienvenue à l'École de Danse MT Art Studio !

Pour que chacun puisse profiter pleinement de sa pratique dans un cadre serein, sécurisé et respectueux, nous vous invitons à lire attentivement ce règlement intérieur avant de remplir le formulaire d'inscription. Ce document fixe les règles essentielles de fonctionnement et de vie au sein de notre établissement. L'inscription vaut acceptation sans réserve de ces conditions.

### Article 1 – Conditions d'inscription

L'inscription est ouverte à toute personne acceptant le présent règlement intérieur. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Les cours seront dispensés de mi-septembre jusqu'au mois de juin 2026 (date à préciser), hors vacances scolaires et jours fériés.

30 cours hebdomadaires par an et par niveau sont garantis.

En cas de force majeure, notamment en cas de fermeture administrative imposée, pour quelque fait que ce soit, des cours en ligne à distance seront proposés. Ils ne seront pas forcément au même horaire que le cours habituel, mais permettront à l'élève de poursuivre son activité en toute sérénité.

L'inscription sera définitive à réception d'un dossier complet.

Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

Toute inscription est définitive.

### Article 2 – Conditions de vente et paiement des cours

Les abonnements ne sont ni remboursables, ni fractionnables, ni cessibles.

Les frais d'inscription de 30€ ne sont pas remboursable.

Les abonnements de cours sont payés d'avance ou à l'inscription.

Le paiement des cours peut être réalisé par chèque à l'ordre de MT Art Studio et en espèce.

Un paiement en 3 fois sans frais est proposé aux familles qui en font la demande. Cette facilité de paiement de 3 versements égaux est possible uniquement avec un règlement par chèques établis à la date de l'inscription et tous remis en même temps à l'inscription également. Ils seront débités respectivement.

### Article 3 – Sécurité dans les cours et dans l'établissement

L'école s'engage à assurer la sécurité des élèves conformément aux normes applicables (Article L331-1 du Code du sport). Toute blessure doit être immédiatement signalée au professeur. L'accès aux locaux est soumis au respect strict des règles de sécurité et d'hygiène. Il est interdit de quitter les locaux sans autorisation pendant les cours.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 3 mois doit être fourni à la date du premier cours.

Merci de signaler tout problème médical, asthme ou allergie par courrier.

Les élèves ne sont sous la responsabilité des professeurs que pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu en dehors de l'établissement, avant ou après le cours ne pourra être imputé à MT Art Studio.

Il est demandé aux parents et aux accompagnateurs :

- D'accompagner l'enfant à la porte de l'école et de vérifier qu'il entre et qu'il ne ressort pas.
- De s'assurer de la présence du professeur avant de déposer l'enfant.
- D'être devant l'établissement à l'heure de fin du cours et pour les enfants de moins de 8 ans, il est demandé aux parents d'attendre avec l'enfant le début du cours.

Ne sont admis dans l'école et dans la classe que les élèves inscrits au jour et à l'heure du cours (sauf autorisation spéciale de la directrice ou pour les horaires aménagés).

Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à rester dans l'établissement quel que soit le motif.

Les poussettes, trottinettes, et tout objet encombrant restent dehors pour ne pas gêner l'accès aux issues.

Il est interdit de filmer ou photographier les élèves ou le professeur sans l'autorisation de la directrice.

Il est interdit de diffuser des images des autres élèves et/ou des professeurs sans autorisation des personnes concernées et de la directrice.



#### **Article 4 – Tenue de danse**

Chaque style de danse exige une tenue spécifique conforme aux consignes données. Pour la danse classique, la tenue comprend justaucorps, collants, chaussons adaptés, et chignon. Le port de chaussures de rue dans les salles de danse est interdit. Le non-respect de la tenue appropriée peut entraîner une exclusion temporaire du cours.

#### **Article 7 – Stages et cours particuliers**

Les stages et cours particuliers sont proposés en complément des cours réguliers. Ils font l'objet d'une facturation distincte. Leur inscription est soumise aux mêmes conditions d'engagement et de respect du règlement.

#### **Article 10 - Vols et dégradations**

L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Toute dégradation volontaire des locaux ou du matériel entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion et la facturation des réparations.

#### **Article 13 – Bonne conduite et respect du voisinage**

Il est formellement interdit de fumer, consommer de l'alcool ou toute substance illicite dans l'enceinte de l'école. Les locaux doivent rester propres et ordonnés : il est interdit de manger dans les vestiaires, les salles de danse et la salle de repos. Les téléphones portables sont interdits pendant les cours. Le port de chaussures de rue est interdit dans les salles de danse, il est demandé de ranger ses effets personnels de manière convenable. L'école se réserve le droit d'exclure immédiatement, sans remboursement, toute personne dont le comportement troublerait l'ordre moral, perturberait les cours (bruits, gestes déplacés, attitudes équivoques), manquerait d'hygiène corporelle, ou endommagerait le matériel et les locaux. Le défaut de paiement constitue également un motif d'exclusion.

#### **Article 5 – Absence de l'élève**

Toute absence doit être signalée au professeur ou à l'administration dès que possible. Les cours ne sont ni remboursés ni rattrapés sauf exception prévue par la direction (certificat médical). Une absence prolongée sans justification peut entraîner la perte de la place.

#### **Article 8 – Spectacle de fin d'année**

La participation au spectacle de fin d'année est encouragée. Les répétitions sont obligatoires pour les participants. Les costumes sont à la charge des familles, à des tarifs raisonnables. Le non-respect des consignes lors des répétitions peut entraîner une exclusion du spectacle.

#### **Article 11 – Éthique et cours de danse**

Le respect mutuel, la bienveillance, la discipline et l'écoute sont des valeurs fondamentales dans la pratique de la danse au sein de l'école. Tout comportement discriminatoire, agressif ou contraire à ces valeurs pourra être sanctionné. L'école encourage l'esprit d'équipe et la solidarité entre les élèves et le corps enseignant.

#### **Article 6 – Absence du professeur**

En cas d'absence exceptionnelle du professeur, dans la mesure du possible, les parents ou les élèves seront prévenus par mail ou SMS. Il appartient aux parents des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'élève seul.

#### **Article 9 – Droit à l'image et utilisation de l'enseignement**

Des photos et vidéos peuvent être prises lors des cours et événements pour la communication de l'école. Toute diffusion respecte le droit à l'image (Article 9 du Code civil). En cas de refus, merci de le signaler par écrit. Les élèves s'engagent à ne pas reproduire ou diffuser l'enseignement reçu sans accord préalable de l'école.

#### **Article 12 – Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des avertissements, une suspension temporaire, voire une exclusion définitive, sans remboursement des sommes versées. Ces mesures seront appliquées notamment en cas de non-respect des règles de sécurité, de trouble à l'ordre moral, de comportement inapproprié, de non-paiement ou de dégradation des locaux.



### Charte d'engagement de l'élève / du représentant légal

En signant ce document, je m'engage à :

- Respecter les règles de l'école, les professeurs et mes camarades
  - Arriver à l'heure et en tenue appropriée aux cours
  - Prévenir en cas d'absence ou de retard
- Adopter une attitude respectueuse, bienveillante et motivée
  - Maintenir une bonne hygiène personnelle
  - Ne pas perturber le bon déroulement des cours
- Participer activement aux projets de l'école (spectacles, répétitions...)
  - Respecter les lieux, le matériel et les consignes de sécurité

Ce règlement a pour but d'assurer un environnement sain, sécurisé et respectueux pour tous les élèves, professeurs et accompagnants.

Il doit être lu attentivement avant toute inscription.

Toute inscription vaut acceptation complète du présent règlement.

La direction se réserve le droit de le modifier en cours d'année si nécessaire ; toute mise à jour sera communiquée aux élèves et/ou aux familles.

Signalement d'un un besoin particulier, une pathologie, ou toute information utile à la direction ou aux professeurs :

-----

Je soussigné(e),

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Nom du représentant légal (si mineur) : \_\_\_\_\_

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École de Danse MT Art Studio et en accepter toutes les conditions sans réserve.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :